



COMMISSION DE SURVEILLANCE ET CONTROLE DES OPERATIONS ELECTORALES

PROCES VERBAL

REUNION DU MERCREDI 20 MAI 2026 A 18H00

Président : Jean Marie DASCOTTE

Présents : Marie Claire DUEZ - Caroline PLET - Gilbert COPPIN

Absent excusé :

La séance est ouverte par Monsieur Jean Marie DASCOTTE, Président de séance.

En préambule, il rappelle que cette Commission a pour objet d'examiner la recevabilité des candidatures reçues dans le cadre :

- De pouvoir à l'élection au sein du Comité Directeur du nouveau membre suite à la démission de Monsieur Pascal WATEL.

Cette élection devant se tenir lors de l'Assemblée Générale du District prévue le vendredi 19 juin 2026.

La Commission a compétence pour se réunir et statuer en la matière en vertu des dispositions de l'article 16 des Statuts du District qui dispose :

« Elle a compétence pour :

- se prononcer sur la recevabilité de la candidature par une décision prise en premier et dernier ressort ;
- accéder à tout moment au bureau de vote ;
- adresser au Comité de Direction du District Artois de Football tout conseil et toute observation relatifs au respect des dispositions statutaires ;
- se faire présenter tout document nécessaire à l'exécution de ses missions ;
- exiger lorsqu'une irrégularité est constatée, l'inscription d'observations au procès-verbal, avant ou après la proclamation des résultats ».

I – Election d'un membre au Comité Directeur du District Artois

A- Etude de la recevabilité de la candidature

Le District a reçu à ce jour la déclaration de Monsieur Marc TINCHON.

La Commission après vérification, confirme la recevabilité et le respect des conditions prévues par l'article 13 des Statuts du District.

Voies de recours :

Cette élection visée par le présent procès-verbal peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Judiciaire de Lille.

La recevabilité de ce recours est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la publication du présent procès-verbal sur le site Internet du District, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport.

Le Président de la Commission

Jean-Marie DASCOTTE

La Secrétaire de la Commission

Marie Claire DUEZ